

L'an deux mille dix, le premier mars, le conseil municipal de la commune de SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Daniel BOISSERIE, Député-maire.

Nombre de conseillers municipaux :

- en exercice : 29
- présents : 25
- votants : 27

Date de convocation du conseil municipal : 23 février 2010

PRÉSENTS : M. BOISSERIE. Député-maire, Mme PLAZZI. M. DARY. M. DUBOIS. Mme LAFONT. M. SUDRAT. Mme PRADEAU. Mme L'OFFICIAL, adjoints au maire. M. DUPUY. Mme ROY-VEYRI. Mme RABAUD. M. BOISSARD. Mme CHADELAUD. Mme ARNAUD. M. MIALARET. Melle ARNAUD. M. GORYL. M. LACOMBE. Mme PAGNON. M. ROBERT. Mme MEYZIE. M. LAGORCE. M. COUDERT. M. LAROCHE. M. VERGNOLLE, conseillers municipaux.

ABSENTS excusés : M. FREMONT. Mme LAPLAUD.

ABSENTES : Mme COLETTE. Melle LOULIER.

M. FREMONT a donné procuration à Mme PLAZZI.
Mme LAPLAUD a donné procuration à Mme ROY-VEYRI.

SECRÉTAIRE : Catherine L'OFFICIAL.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 17 décembre 2009 est adopté à l'unanimité.

PERSONNEL

1. AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONTRATS UNIQUES D'INSERTION :

Rapporteur : Marcelle MEYZIE

La loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion prévoit la mise en place de Contrats Uniques d'Insertion. Selon les termes de la loi, une convention avec l'A.N.P.E. doit être conclue préalablement à leur signature.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise :

- ☞ **la signature de conventions préalables avec l'A.N.P.E. afin de définir les conditions d'accompagnement du parcours d'insertion ;**
- ☞ **Monsieur le Maire à signer des contrats uniques d'insertion.**

2. RENOUELEMENT DE L'OPÉRATION « CHÈQUES-DÉJEUNERS » :

Rapporteur : Bernadette PAGNON

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le renouvellement de l'opération « Chèques Déjeuner » selon les modalités suivantes :

- **chaque chèque-déjeuner s'élèvera à 5 € ;**
- **la prise en charge de la collectivité sera de 60 % ;**
- **le nombre de chèques sera limité à 37 par agent et par an.**

MARCHÉS PUBLICS / ASSAINISSEMENT

1. ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES :

- Délibération complémentaire

Rapporteur : Pierre VERGNOLLE

Le conseil municipal, à l'unanimité, précise la délibération du 11 novembre 2009 relative à l'attribution du marché des risques statutaires à CAPAVES Prévoyance / Assurances Vigreux :

☞ le taux retenu de 4,69 % du montant de la masse salariale s'applique aux agents titulaires de la commune, du C.C.A.S. et de l'abattoir affiliés à la CNRACL ;

☞ concernant les agents affiliés à l'IRCANTEC, le taux retenu est de 1,10 % de la masse salariale.

2. CONTRAT D'AFFERMAGE POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

- Autorisation de signature d'un avenant n° 6 de prolongation

Rapporteur : Alain ROBERT

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la signature d'un avenant n° 6 au contrat d'affermage du service assainissement, reportant l'échéance au 31 décembre 2010 au lieu du 30 juin 2010.

3. RÉCAPITULATIF DES MARCHÉS PASSÉS EN 2009 :

Conformément à la loi du 6 février 1992, article 11, un débat sur les orientations budgétaires a eu lieu.

URBANISME

1. MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

Rapporteur : Michel LACOMBE

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'engagement de la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

2. CESSION D'UN TERRAIN AU LOTISSEMENT DU BOCAGE 2 :

Rapporteur : Francis SUDRAT

Le conseil municipal, à l'unanimité,
☞ **autorise la cession d'une parcelle sise au lotissement du Bocage II, cadastrée section XI n° 242, d'une surface de 682 m², à Monsieur Fabrice DALL'OMO et Mademoiselle Céline FROMENT ;**
☞ **fixe le prix de cession à 15 500 € ;**
☞ **désigne Maître Loeticia CHAUVIN, notaire à Saint-Yrieix, pour la rédaction de l'acte, les frais en découlant étant à la charge des acquéreurs ;**
☞ **donne à Monsieur le Maire ou son représentant toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées pour ce dossier.**

3. CHÂTEAU DE LA BRÉGÈRE :

- **Demande de protection au titre des monuments historiques**

Rapporteur : Sylvie RABAUD

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'engager une procédure de demande d'inscription de l'édifice sur l'inventaire des monuments historiques au titre de leur protection.

4. CENTRE ÉQUESTRE / RENÉGOCIATION DU BAIL :

- **Désignation d'un expert foncier**

Rapporteur : Jean-Pierre LAROCHE

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Emmanuel RABAUD, expert foncier demeurant à La Meyze, pour l'estimation de la valeur locative du centre équestre.

CONVENTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

1. AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ :

Rapporteur : Catherine CHADELAUD

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la signature d'un avenant n° 1 au contrat de concession de distribution publique de gaz afin de le rendre conforme à l'article 11 du décret n° 2008-740 du 28 juillet 2008.

2. DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC :

- **Convention avec EDF**

Rapporteur : Raymond BOISSARD

Le conseil municipal, à l'unanimité,

☞ autorise la signature d'un contrat avec EDF pour l'établissement d'un diagnostic énergétique des installations d'éclairage public ;

☞ précise que :

- **ce diagnostic permettra de dresser un état des lieux des installations d'éclairage étudiées et de préconiser des axes de progrès permettant de maîtriser les consommations d'électricité tout en améliorant le confort d'utilisation et l'ambiance lumière ;**
- **les opérations effectuées pour générer des économies d'énergie donneront droit à la délivrance de certificats d'économie d'énergie ;**
- **le coût de cette prestation sera de 3 500 € H.T.**

3. DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES JUMELÉES DU LIMOUSIN :

Rapporteur : Edmond LAGORCE

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne trois personnes pour siéger au conseil d'administration de l'association des communes jumelées du Limousin, à savoir :

- **Monsieur André DUBOIS**
- **Monsieur Henri WAECKERLÉ**
- **Monsieur Régis PERRIER**

4. ACCUEIL DE LOISIRS POUR ADOLESCENTS « La Tribu » :

- **Convention avec la CAF de la Haute-Vienne pour l'encaissement des subventions allouées**

Rapporteur : Arlette LAFONT

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la signature d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne pour l'encaissement des subventions qui seront allouées à la commune dans le cadre des actions menées en faveur des adolescents par l'accueil de loisirs « La Tribu ».

5. DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

AFFAIRES FINANCIERES

1. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION PROVISOIRES DE L'ANNÉE 2009 :

Rapporteur : Patrick DARY

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs et les comptes de gestion provisoires de la commune, du service assainissement et du lotissement « Le Bocage 2 » pour l'exercice 2009.

2. OPÉRATION COMPTABLE GYMNASSE DARNET : MODIFICATION DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2008

Pour pouvoir comptabiliser en 2009 l'annulation du titre de vente du gymnase Darnet et régulariser les écritures liées à cette vente,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de réduire l'affectation du résultat de l'exercice 2008 au compte 1068 de l'exercice 2009 de 1 250 000 €.

3. AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2009 :

Rapporteur : Maryse PRADEAU

- **Commune :**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2009 du budget comme suit :

**- couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 939 741,52 €
(*crédit du compte 1068 du Budget Primitif 2010*)**

- **Assainissement :**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2009, à savoir 85 066 €, au financement des dépenses d'investissement (*compte 1068 du Budget Primitif 2010*).

4. DEMANDES DE SUBVENTIONS :

➤ Inscription d'opérations nouvelles contractualisées avec la Région :

- **Voies nouvelles à hauteur de Villeneuve / Aménagement d'un nouveau quartier de ville**

Rapporteur : Catherine L'OFFICIAL

Le conseil municipal, à l'unanimité,

☞ sollicite auprès du Conseil régional l'aide financière la plus élevée possible pour la réalisation de voies nouvelles et la mise en place de différents réseaux souterrains à hauteur de Villeneuve ;

☞ précise que l'opération est estimée à 259 602,05 € ;

☞ approuve le plan de financement suivant :

Nature des dépenses	Montant des dépenses	Nature des recettes	Taux prévisionnel	Montant des recettes
Tranche 1 ferme – voiries communales	78 402,25 €	Conseil régional (CPS)	30 %	77 880,61 €
Tranche 2 conditionnelle – zone d'aménagement	181 199,80 €	Commune	70 %	181 721,44 €
Total	259 602,05 €	Total	100 %	259 602,05 €

- **Rue des Barris – rue Pardoux Bordas / Liaison entre le quartier ancien et la place de la Nation**

Rapporteur : Catherine L'OFFICIAL

Au vu de la vétusté des canalisations d'eau potable,

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite un soutien financier auprès du Conseil régional pour l'opération de réhabilitation de la rue des Barris et de la rue Pardoux Bordas

- **Skate parc**

Rapporteur : Catherine L'OFFICIAL

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention du Conseil régional pour la réalisation d'un skate parc, le coût de l'opération étant estimé à 42 831,36 € H.T..

Nature des dépenses	Montant des dépenses	Nature des recettes	Taux prévisionnel	Montant des recettes
Skate parc	42 831,36 €	Conseil régional (CPS)	20 %	8 566,27 €
		CNDS – Etat	30 %	12 849,41 €
		CAF	10 %	4 283,14 €
		Commune	40 %	17 132,54 €
Total	42 831,36 €	Total	100 %	42 831,36 €

➤ **Autres demandes de subventions :**

• **Programmation culturelle estivale**

Rapporteur : Michèle ROY

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite toutes les aides financières possibles auprès des organismes publics et autres pour la programmation culturelle estivale 2010.

• **Programmation 2010-2011 du centre culturel**

Rapporteur : Michèle ROY

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite l'aide financière la plus élevée possible auprès de la Direction régionale des affaires culturelles pour la programmation 2010-2011 du centre culturel Jean-Pierre Fabrègue.

• **Boutiques d'été**

Rapporteur : Michèle ROY

Le conseil municipal, à l'unanimité,
☞ **sollicite toutes les aides financières possibles, notamment celles de l'Europe dans le cadre du programme Leader, et de l'Etat pour la réalisation de l'opération estivale « Cité éphémère des métiers d'art » ;**
☞ **autorise la signature de conventions :**
- **pour occupation précaire avec les propriétaires d'immeubles hébergeant des locaux commerciaux ;**
- **pour la mise à disposition de locaux avec des artisans moyennant une indemnité compensatoire.**

• **Programme EPODE**

Rapporteur : André DUBOIS

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une aide financière auprès du Groupement Régional de Santé Publique (G.R.S.P.) pour toutes les opérations qui seront réalisées au cours de l'année 2010 dans le cadre du programme EPODE.

5. **VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR SUBVENTION AU SAINT-YRIEIX SPORT CLUB RUGBY :**

Rapporteur : Laurent GORYL

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise :
☞ **l'attribution d'une avance sur subvention de 25 000 € au Saint-Yrieix Sport Club Rugby ;**
☞ **la signature d'une convention pour le versement de cette somme.**

6. VERSEMENT DE SUBVENTIONS :

- **à l'association Jazz in Ségur**

Rapporteur : André MIALARET

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement à l'association « Jazz in Ségur » d'une subvention de 1 500 € pour la participation au projet d'organisation d'une soirée de jazz avec deux concerts au chapiteau du Mas le 13 août prochain.

- **au club de lutte**

Rapporteur : Cécile ARNAUD

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'une subvention exceptionnelle de 170 € au club arézien de lutte, destinée à soutenir les études et performances de Jordan NOBLET, jeune sportif de haut niveau inscrit au pôle Espoir de lutte de Font Romeu.

7. FIXATION DE LA DURÉE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS ACCORDÉES POUR CERTAINS BIENS RENOUVELABLES :

Rapporteur : Lionel COUDERT

Le conseil municipal, à l'unanimité,

☞ fixe la durée d'amortissement comme suit :

▪ Installations et appareils de chauffage :	15 ans
▪ Mobilier :	10 ans
▪ Matériel et outillage divers :	10 ans
▪ Matériel de transport :	8 ans
▪ Camions et véhicules industriels :	8 ans
▪ Matériel de bureau :	5 ans
▪ Matériel informatique :	3 ans
▪ Acquisitions inférieures à 500 € :	1 an
▪ Etudes :	5 ans
▪ Subventions d'équipement versées :	5 ans

☞ calque la durée d'amortissement des subventions transférables sur celles des immobilisations qu'elles financent.

8. CONSTRUCTION DE 15 LOGEMENTS AU LIEU-DIT « PUY DE ROYÈRES » :

- **Garanties accordées par la commune pour les emprunts contractés par l'ODHAC/OPH 87**

Rapporteur : Monique PLAZZI

L'ODHAC/Office Public de l'Habitat 87 réalise 15 logements à Puy de Royère. Les deux emprunts que l'organisme va contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations doivent bénéficier de la garantie de la commune à hauteur de 100 %.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

☞ **accorde sa garantie pour le remboursement des sommes suivantes contractées par l'ODHAC/Office Public de l'Habitat 87 :**

➤ **143 000,00 € représentant 100 % d'un emprunt PLAI ;**

➤ **959 000,00 € représentant 100 % d'un emprunt PLUS.**

☞ **autorise Monsieur le Maire à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.**

9. DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES :

Conformément à la loi du 6 février 1992, un débat sur les orientations budgétaires a eu lieu.

QUESTIONS DIVERSES

☞ Intervention de :

- Monsieur Alain Robert : représentation de la commune au Salon de l'Agriculture ;
- Madame Arlette LAFONT : affaires scolaires.

La séance est levée à 23h00.

* * * * *